

**Deuxième session de 2021 du Conseil exécutif du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)****15 et 16 novembre 2021****Notification de la Directrice exécutive****I. Dates, ordre du jour, lieu et participation**

1. La première session de 2021 du Conseil exécutif s'est tenue en ligne les 7 et 8 avril. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2021 est paru sous la cote HSP/EB.2021/10. Les décisions adoptées par le Conseil lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2021/11.
2. Lors de sa première session de 2021, dans sa décision 2021/4, le Conseil exécutif a convenu que sa deuxième session de 2021 durerait deux ou trois jours, entre le 16 et le 18 novembre 2021, laissant au Bureau le soin de déterminer si la session devrait se tenir sur deux ou sur trois jours. À cet égard, le Bureau s'est réuni en ligne le 8 septembre 2021 et a recommandé que la session se tienne sur deux jours. Il s'est également penché sur les dates exactes de la deuxième session et a recommandé que celle-ci se tienne les 15 et 16 novembre 2021.
3. L'ordre du jour provisoire, tel qu'arrêté par le Conseil exécutif dans sa décision 2021/4 et examiné plus avant et amendé par le Bureau à sa réunion du 8 septembre 2021, figure dans le document HSP/EB.2021/12, qui peut être consulté à l'adresse <https://unhabitat.org/Second-session-of-2021-of-the-Executive-Board>. Conformément à l'article 6 du règlement intérieur du Conseil exécutif (HSP/HA.1/HLS.3), les documents de travail de la session seront distribués le 18 octobre 2021 au plus tard, soit quatre semaines avant l'ouverture de la session.
4. Bien qu'il soit prévu qu'en raison de la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19), la session se tienne en ligne, la Directrice exécutive continuera de surveiller la situation au cas où il serait possible que la session se tienne soit en face à face au siège d'ONU-Habitat à Nairobi, soit sous forme de session hybride, combinant une réunion en ligne pour les représentants non basés à Nairobi avec une réunion en face à face pour les représentants des missions permanentes situées à Nairobi, selon les mesures de précaution nécessaires liées à la pandémie. Toutefois, compte tenu de la poursuite et de l'évolution de la pandémie, la Directrice exécutive prendra les dispositions nécessaires pour que la session puisse se tenir en ligne, avec des services d'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU, et elle consultera la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi et le représentant du Gouvernement kényan, qui suivent tous deux de près la situation, afin de déterminer le meilleur format possible pour la session.
5. La session sera ouverte le lundi 15 novembre 2021 à 9 heures, heure de Nairobi (TU+3). Les participants doivent être connectés à la réunion en ligne avant 8 h 45.
6. Les modalités d'accès à la session en ligne seront communiquées aux participants à partir du 11 novembre 2021.
7. Les 36 membres du Conseil exécutif devraient participer à la session.
8. De surcroît, aux termes de l'article 17 du règlement intérieur, « [t]out État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil exécutif et tout membre d'une institution spécialisée peut assister aux réunions du Conseil [exécutif] ». Conformément à l'article 8 du règlement intérieur, les membres du Conseil exécutif et les observateurs doivent communiquer au secrétariat du Conseil exécutif, dès que possible et le 11 novembre 2021 au plus tard, les noms de leurs représentants accrédités, de leurs représentants suppléants et de leurs conseillers, y compris leur adresse électronique, afin qu'ils puissent accéder à la session en ligne. Chaque délégation devrait se composer d'un représentant accrédité et d'autant de représentants suppléants et de conseillers que nécessaire.

II. Principales questions à l'examen

9. Au nombre des principales questions qui seront examinées par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021 figurent :

- a) Les questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique ;
- b) Le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022 ;
- c) La mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ;
- d) La mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par le Programme en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et une mise à jour sur la réponse du Programme à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;
- e) La réunion de haut niveau consacrée à l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
- f) Examen de l'efficacité des fonctions de contrôle du Conseil exécutif en ce qui concerne ses méthodes de travail, en veillant à la cohérence avec les autres organes directeurs d'ONU-Habitat.

III. Consultations informelles

10. Pour faciliter les travaux du Conseil exécutif, des dispositions seront prises, sur demande, pour organiser des consultations informelles en ligne au sein même des groupes régionaux, qui porteront sur diverses questions, y compris tout projet de textes finals, y compris des projets de décision, dont le Conseil exécutif sera saisi pour examen et adoption éventuelle. Ces demandes peuvent être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes : chris.mensah@un.org et unhabitat-sgb@un.org.

IV. Organisation des travaux proposée pour la deuxième session du Conseil exécutif de 2021

11. La Directrice exécutive propose aux États membres l'organisation et le calendrier des travaux présentés dans l'annexe à la présente notification.

A. Bureau

12. Conformément à l'article 9 du règlement intérieur, le Bureau du Conseil exécutif se compose d'un Président, de trois Vice-Présidents et d'un Rapporteur. Les membres du Bureau pour la période 2021–2022, qui ont été élus par le Conseil à sa première session de 2021, le 8 avril 2021, assureront la conduite de la deuxième session de 2021. La répartition géographique des membres du Conseil exécutif élus par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session en mai 2019 pour un mandat de quatre ans peut être consultée [ici](#), tandis que la répartition géographique du Bureau pour la période 2021–2022 se présente comme suit :

Président(e) :	Pologne, représentant les États d'Europe orientale
Vice-président(e)s :	Égypte, représentant les États d'Afrique
	France, représentant les États d'Europe occidentale et autres États
	Pakistan, représentant les États d'Asie et du Pacifique
Rapporteur :	Chili, représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

B. Réunions pendant la session

1. Premier jour de la session

13. À la suite de consultations au sein du Bureau, il est recommandé que les travaux du Conseil exécutif se déroulent principalement dans le cadre de séances plénières en ligne sur deux jours. Il est proposé que le premier jour de la deuxième session de 2021 soit consacré aux points suivants : ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour) ; questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour) ; rapports des présidents des groupes de travail spéciaux (point 3 de l'ordre du jour) ; questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique (point 4 de l'ordre du jour) ; examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022 (point 5 de l'ordre du jour) ; et mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 (point 6 de l'ordre du jour).

2. Deuxième jour de la session

14. Il est proposé que le deuxième jour soit consacré aux points suivants : mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (point 7 de l'ordre du jour) ; réunion de haut niveau consacrée à l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (point 8 de l'ordre du jour) ; rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif (point 9 de l'ordre du jour) ; rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif (point 10 de l'ordre du jour) ; examen de l'efficacité des fonctions de contrôle du Conseil exécutif en ce qui concerne ses méthodes de travail, en veillant à la cohérence avec les autres organes directeurs d'ONU-Habitat (point 11 de l'ordre du jour) ; dates et ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif (point 12 de l'ordre du jour) ; questions diverses (point 13 de l'ordre du jour) ; clôture de la session (point 14 de l'ordre du jour).

C. Consultations sur les projets de décision dont le Conseil exécutif sera saisi

15. Il est recommandé, pour des raisons d'efficacité, que les projets de textes finals, y compris les projets de décision, dont le Conseil exécutif serait saisi à sa deuxième session de 2021 soient examinés avant la session par le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives créé par le Conseil exécutif au paragraphe 7 de sa décision 2019/2. Le président de ce groupe devrait ensuite, sur la base de ces discussions préliminaires, transmettre les projets de textes finals, dont les projets de décision, au Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Président du Conseil exécutif, pour plus ample examen et adoption éventuelle.

16. Il est également prévu qu'une partie de la session sera consacrée à des négociations informelles sur les projets de décision en vue de les fusionner, de les concilier ou de les clarifier, si nécessaire, avant leur examen par le Conseil exécutif lors d'une séance plénière de la session en ligne.

D. Inscription

17. Tous les représentants sont invités à s'inscrire en ligne pour la deuxième session de 2021 à partir du lundi 4 octobre 2021, sur la page <https://unhabitat.org/Second-session-of-2021-of-the-Executive-Board>. Tous les participants sont censés s'inscrire en ligne avant le jeudi 11 novembre 2021 à midi, heure de Nairobi (TU+3), afin de permettre à l'organisation de consigner avec précision la présence de tous les participants et de leur fournir l'accès à la plateforme en ligne pour la session.

18. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le secrétariat d'ONU-Habitat demande également aux missions permanentes et aux observateurs auprès d'ONU-Habitat à Nairobi et auprès de l'ONU à New York de s'inscrire en ligne et de bien vouloir, en outre, communiquer les noms des membres de leurs délégations respectives, dès que possible et le jeudi 11 novembre 2021 au plus tard, au Secrétaire des organes directeurs d'ONU-Habitat, M. Chris Mensah (téléphone : 254 732 689199 ; courriels : chris.mensah@un.org et unhabitat-sgb@un.org).

19. Des renseignements supplémentaires sont affichés sur le site d'ONU-Habitat à l'adresse <https://unhabitat.org/Second-session-of-2021-of-the-Executive-Board> and at <https://unhabitat.org/governance/executive-board>. Toute question concernant la session doit être adressée à :

Mr. Chris Mensah
Secretary to the Governing Bodies
United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat)
P.O. Box 30030, 00100, Nairobi, Kenya
Email: chris.mensah@un.org et unhabitat-sgb@un.org
Tél. : +254 20 762 5521/3216 ; portable : +254 732689199

Annexe

Proposition d'organisation des travaux et de calendrier pour la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif, 15 et 16 novembre 2021

<i>Jour</i>	<i>Matin/Après-midi*</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Premier jour	9 heures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la session. 2. Questions d'organisation : <ol style="list-style-type: none"> a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2021 ; b) Adoption du rapport sur les travaux de la première session de 2021. 3. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux. 4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique.
	14 heures	<ol style="list-style-type: none"> 5. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022. 6. Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : <ol style="list-style-type: none"> a) Rapport annuel de 2020 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023 ; b) Note explicative sur les recettes et les dépenses annuelles effectives à l'appui du projet de plan financier. <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p>
Deuxième journée	9 heures	<ol style="list-style-type: none"> 7. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par le Programme en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et une mise à jour sur la réponse du Programme à la pandémie de maladie à coronavirus. 8. Réunion de haut niveau consacrée à l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
	14 heures	<ol style="list-style-type: none"> 9. Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif. 10. Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif. 11. Examen de l'efficacité des fonctions de contrôle du Conseil exécutif en ce qui concerne ses méthodes de travail, en veillant à la cohérence avec les autres organes directeurs d'ONU-Habitat. 12. Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif. 13. Questions diverses. 14. Clôture de la session.

* Heure de Nairobi (TU+3).